

Guide au PERMIS DE SÉJOUR

POUR INFORMATION

Site web: www.campagneinlotta.org

E-mail: campagneinlotta@gmail.com

Téléphone et Whatsapp: +39 3511369407 +39
3511033277

**Facebook: Comitato lavoratori delle campagne
Enough is Enough - braccianti in lotta Saluzzo**

Tiktok: @documentipertutt

IG: Campagne in Lotta

Twitter: @CampagneinLotta

Pour vivre en Italie, si vous n'êtes pas un citoyen de l'Union européenne (UE), vous avez besoin d'un permis de séjour.

Le permis de séjour est un document à durée déterminée qui doit être renouvelé à son expiration.

Certains types de permis de séjour (mais pas tous) permettent de travailler régulièrement en Italie.

Avec un permis de séjour, vous pouvez voyager dans les pays européens de l'espace Schengen¹ sans demander de visa. Toutefois, ces dernières années, il est devenu de plus en plus difficile de traverser les frontières, même avec un permis de séjour. La police peut vous arrêter et vous ramener, même très loin.

Seul un permis de séjour permanent permet de vivre et de travailler dans un autre pays de l'UE.

Il est difficile d'obtenir des documents en Italie, mais il y a des associations et des personnes qui peuvent vous aider gratuitement.

LES TYPES DE PERMIS DE SÉJOUR

Avoir un permis de séjour AVANT d'arriver en Italie est très difficile :

- vous devez entrer avec un décret pour l'entrée de travailleurs appelée **“decreto flussi” (la majorité sont pour des travaux saisonniers)**
- ou avec un visa convertible.

Pour ceux qui entrent en Italie SANS “decreto flussi” ou sans visa convertible, il y a peu de possibilités d'avoir les documents. Principalement :

- demander l'**asile politique**,
- une décret exceptionnel **“sanatoria”** (la dernière est terminée le 15 août 2020),
- se marier ou avoir un enfant avec un citoyen italien, ou un citoyen de l'Union Européenne qui doit avoir sa résidence permanente en Italie.

¹ Les pays de l'espace Schengen sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Suède, Suisse, Slovaquie.

POUR TRAVAILLER RÉGULIÈREMENT EN ITALIE, VOUS DEVEZ OBTENIR UN PERMIS DE SÉJOUR. Vous ne pouvez pas travailler avec un permis de séjour pour des raisons de tourisme, d'affaires ou de justice.

DEMANDE D'ASILE POLITIQUE

QUOI FAIRE:

1. **aller à la police (questura) et déposer la demande d'asile.** Mais ces dernières années, les personnes sont obligées de vivre dans un camp (centre d'accueil) pour déposer une demande d'asile.

2. dans le camp ou à la questura, **vous devez répondre à des questions sur votre vie et sur le voyage** vers l'Europe (MODÈLE C3).

3. à la questura vous devez **donner vos empreintes digitales, apporter 4 photos d'identité et une adresse (domicilio).** L'adresse peut être celle du camp où vous habitez ou si vous n'habitez pas dans un camp, l'adresse (domicilio) peut être prise soit auprès de certaines associations - vous n'avez pas à payer -, soit faire une déclaration d'hébergement (quelqu'un qui déclare que vous vivez chez lui).

ATTENTION! IL FAUT PAS PAYER POUR AVOIR UN DOMICILIO OU UNE DÉCLARATION D'HÉBERGEMENT!

4. La questura doit donner un papier, qui est un **permis de séjour de 6 mois (permesso richiesta asilo)** en attendant d'être entendu par la commission territoriale. Avec ce permis, **vous pouvez signer un contrat de travail à partir du troisième mois**, mais pas les deux premiers mois.

5. Après quelques semaines ou mois, **la questura vous appelle pour la commission** (chaque questura et commission ont des temps d'attente différents). En commission vous racontez votre histoire, pourquoi vous avez fui votre pays et surtout pourquoi vous ne pouvez pas y retourner. Devant la commission, vous avez le droit d'avoir une traduction dans votre langue maternelle. Après, vous devez avoir une copie de l'entretien avec la commission.

6. Pendant quelques semaines ou mois **vous devez attendre la réponse de la commission. Vous avez le droit de recevoir un permis de séjour de 6 mois (permesso richiesta asilo)** en attendant la réponse, avec lequel vous pouvez toujours travailler. Pour renouveler ce permis de 6 mois il faut une adresse (domicilio).

La réponse de la commission peut être **POSITIVE** ou **NÉGATIVE**.

Si c'est **POSITIVE**, vous recevez un de ces permis :

1. ASILO POLITICO - STATUT DE RÉFUGIÉ (il dure 5 ans, il est renouvelable ou transformable en permis de travail).

2. PROTEZIONE SUSSIDIARIA (il dure 5 ans, il est renouvelable ou transformable en permis de travail).

3. PROTEZIONE SPECIALE (il est de 2 ans, peut être renouvelé mais ne peut pas être transformé en permis de travail, sauf si vous l'avez reçu avant la nouvelle loi du 11 mars 2023)

Si la réponse est **NÉGATIVE**, vous ne recevez aucun permis. Mais dans les 30 jours, vous pouvez faire **APPEL (RICORSO)** contre la décision de la commission. Pour faire appel, il faut un avocat. Toute personne vivant dans un camp doit faire appel dans les 15 jours. En attendant la réponse, vous recevez un nouveau permis de séjour de 6 mois. Les délais d'attente pour la réponse définitive à l'appel sont très longs (un an et demi ou deux).

POUR FAIRE UN APPEL, VOUS N'AVEZ PAS BESOIN DE PAYER L'AVOCAT, C'EST GRATUIT ET ÇA S'APPELLE "GRATUITO PATROCINIO" (aide juridictionnelle gratuite).

SI MÊME À L'APPEL VOUS AVEZ UNE RÉPONSE NÉGATIVE OU SI VOUS NE FAITE AUCUN APPEL vous pouvez faire une nouvelle demande d'asile (on dit "faire une REITERATA") mais vous devez donner des **NOUVEAUX ÉLÉMENTS OU INFORMATIONS** sur votre histoire, ou vous devez être retourné dans votre pays.

ATTENTION! Si vous demandez l'asile pour la deuxième fois (reiterata) et il n'y a pas des nouveaux éléments ou des nouvelles informations, vous pouvez être expulsé de l'Italie, ou être conduit dans un CPR (Centre de détention pour personnes sans papiers), où ils peuvent décider de vous faire déposer une nouvelle demande d'asile.

Avec la nouvelle loi de mars 2023, il devient plus difficile de demander l'asile si vous venez de l'un des pays suivants, car ils sont considérés comme des pays "sûrs" : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Géorgie, Ghana, Kosovo, Macédoine du Nord, Maroc, Monténégro, Nigéria, Sénégal, Serbie et Tunisie. Avec certains de ces pays, l'Italie a conclu des accords pour déporter les citoyens.

RENOUVELER LE PERMIS DE SÉJOUR

QUAND LE PERMIS DE SÉJOUR EST EXPIRÉ, IL DOIT ÊTRE RENOUELÉ OU TRANSFORMÉ EN UN AUTRE TYPE DE PERMIS.

POUR RENOUELER L'ASILE POLITIQUE, LA PROTECTION SUBSIDIAIRE et LA PROTECTION SPÉCIALE, il faut :

- payer un bollettino de 30,46 euros à la poste
- acheter une marca da bollo de 16 euros

Certaines questures peuvent également demander un domicilio, que vous pouvez demander gratuitement à certaines associations. IL NE FAUT PAS PAYER POUR AVOIR CE DOMICILIO.

(Pour ceux qui doivent renouveler le permis à **Foggia**, voici l'association où vous pouvez demander le domicilio :

Baobab - viale Candelaro 90, Foggia.

Tous les lundis et les jeudis de 10h à 13h - de 16h à 18h .

Tel : +39 333 1949470 pour prendre un rendez-vous)

LES PERMIS QUI PEUVENT ÊTRE RENOUELÉS MAIS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE CONVERTIS EN TRAVAIL SONT : demande d'asile ; protection spéciale (si est reçu après le 11 mars 2023) ; catastrophes ; traitement médical et raisons de justice.

TITOLO DI VIAGGIO

Aux personnes qui ont un permis d'**ASILE POLITIQUE**, la questura donne un document pareil au passeport qui s'appelle TITRE DE VOYAGE (**TITOLO DI VIAGGIO**).

Pour obtenir le titolo di viaggio, vous devez apporter :

- 2 photographies petites ;
- photocopie du permis de séjour ;
- document de la commission de reconnaissance du statut de réfugié ;
- récépissé du paiement à la poste de 42,22 euros sur le compte 67422808 au "Ministero dell'Economia e delle Finanze – Dipartimento del Tesoro" ;

En cas de **renouvellement** du **TITOLO DI VIAGGIO**, vous devez apporter le titre de voyage précédent, même s'il est expiré ou délivré par une autre questura.

Si vous avez un permis de **PROTEZIONE SUSSIDIARIA** et de **PROTEZIONE SPECIALE** vous recevez le titre de voyage UNIQUEMENT s'il est impossible d'obtenir un passeport auprès de l'ambassade de votre pays. Dans ce cas, l'ambassade doit vous donner une lettre que vous devez apporter à la questura pour avoir le titolo di viaggio.

PERMIS DE SÉJOUR POUR TRAVAIL

Le permis de séjour pour travail peut être de deux types :

LAVORO SUBORDINATO (EMPLOYÉ): 1 ou 2 ans, renouvelable.

LAVORO AUTONOMO (TRAVAIL INDÉPENDANT) : 1 ou 2 ans, renouvelable.

Il y a 3 manières d'obtenir un titre de séjour pour travail :

- un **decreto flussi** : une loi du gouvernement italien qui décide combien de personnes peuvent entrer en Italie pour travailler chaque année avec un visa. Si vous entendez parler du decreto flussi, informez-vous bien. Il existe de nombreux endroits où vous pouvez recevoir des informations sans payer.
- une **sanatoria** (amnistie) : une loi qui régularise les personnes déjà en Italie sans permis de séjour. La dernière régularisation, gagnée grâce aux luttes, s'est terminée le 15 août 2020. Si vous entendez parler d'une sanatoria, vous devez être bien informé sur les coûts et les conditions.
- **conversion du permis** : par exemple, changer un permis de protezione speciale dans un permis pour travail.

RENOUVELER LE PERMIS DE SÉJOUR POUR TRAVAIL

Le permis de séjour pour travail doit être renouvelé dans les 60 jours suivant son expiration, avec un kit disponible dans tous les bureaux de poste.

POUR RENOUVELER LE PERMIS DE **LAVORO SUBORDINATO** vous devez avoir :

- un **contrat de travail** (mais attention ! les contrats de quelques mois ou de quelques heures par semaine peuvent ne pas être acceptés par la questura)
- le **modèle UNILAV**, ou pour le travail domestique, la déclaration de début de relation de travail faite à l'INPS ;
- Le **CUD**, la déclaration fiscale (dichiarazione dei redditi) ou les fiches de paie (buste paga).

POUR LE PERMIS DE **LAVORO AUTONOMO** (travail indépendant), vous devez avoir :

- la déclaration fiscale ou d'autres documents (dernier bilan, partita IVA auto-certifié et enregistrement auprès de la chambre de commerce) et vous devez avoir gagné au moins 8 263,31 € au cours de la dernière année.

Pour les deux permis, vous devez avoir :

- un contrat de location OU
- une déclaration d'hébergement OU
- une "cessione di fabbricato" (cession de l'immeuble) OU
- la residenza (pas la residenza fittizia. Là il faut une adresse réelle, c'est à dire une déclaration d'hébergement ou un contrat de location)

Si vous perdez votre emploi et le contrat n'est plus renouvelé, vous pouvez demander un permis d'ATTENTE D'EMPLOI (**PERMESSO ATTESA OCCUPAZIONE**) à la questura qui dure 1 an et N'EST PAS RENOUVELABLE.

Pour obtenir un permis ATTESA OCCUPAZIONE, vous devez vous présenter au centre pour l'emploi (centro per l'impiego) pour vous inscrire sur les listes de placement. À l'expiration de ce permis de séjour, vous pouvez demander un permis de travail si vous avez un contrat de travail et les documents nécessaires.

PERMIS DE SÉJOUR DE RÉSIDENT DE LONGUE DURÉE UE **(ANCIENNE CARTE DE SÉJOUR)**

Ce permis de séjour est à durée indéterminée (sans fin). Il ne doit PAS être renouvelé, mais il doit être mis à jour tous les 5 ans. Plusieurs choses sont possibles avec ce permis, par exemple voyager et dans certains cas travailler dans les autres pays de l'Union Européenne.

Pour demander ce permis, vous devez avoir:

- Permis de séjour en Italie depuis au moins 5 ans
- Residenza (résidence)
- Revenus non inférieurs à 6 079,45 €.
- Certificat A2 pour la langue italienne
- Passeport de votre pays
- Certificato del casellario giudiziale (certificat de casier judiciaire)
- Certificato dei carichi pendenti (certificat d'inculpation en cours)

La demande de ce permis se fait en déposant le kit postal jaune au bureau de poste.

En outre, vous devez payer:

- un timbre fiscal (marca da bollo) de 16 euros
- l'affranchissement de l'enveloppe, 30 euros
- pour le permis en format électronique 30,46 euros

EXPULSION

Un **décret d'expulsion** est un document qui vous oblige à quitter l'Italie. Les cas dans lesquels vous pouvez recevoir un décret d'expulsion sont:

- si votre permis a été révoqué, refusé ou n'a pas été renouvelé, que vous êtes sans papiers et que vous êtes arrêté par la police ;
- si vous êtes entré en Italie sans passer par les contrôles frontaliers ;
- si vous êtes considéré comme une personne dangereuse, même si vous n'avez pas été condamné.

Les délits qui invalident la demande d'asile et entraînent l'expulsion sont les suivants : *violence sexuelle ; trafic de drogue ; violation de domicile et agression ; vol (y compris d'électricité), mais uniquement si vous avez des armes ou de la drogue sur vous ou à proximité ; blessures graves ou menaces à l'encontre d'un fonctionnaire ou d'une personne chargée d'un service public.*

Vous pouvez faire appel d'un papier d'expulsion dans les 30 jours suivant sa réception. Si vous faites appel, vous avez droit à un avocat gratuit (aide juridique gratuite).

SI VOUS RECEVEZ UN PAPIER D'EXPULSION, VOUS POUVEZ

- être accompagné directement à la frontière par la police
- recevoir un document de la questura vous enjoignant de quitter le territoire italien dans les 7 jours ;
- être détenu dans un CPR (Centre de détention et déportation) pour une durée maximale de 135 jours. Vous pouvez être renvoyé dans votre pays s'il existe des accords entre l'Italie et votre pays.

IL EST TRÈS IMPORTANT, SI VOUS N'AVEZ PAS DE PERMIS DE SÉJOUR VALIDE ET QUE L'ON VOUS DEMANDE VOS PAPIERS, DE NE JAMAIS DONNER LE PASSEPORT DE VOTRE PAYS.

**LES PROBLÈMES QUE VOUS RENCONTREZ AVEC LES
DOCUMENTS SONT LES PROBLÈMES DE TOUT LE
MONDE !**

**POUR CELA, EN ITALIE ET DANS TOUTE L'EUROPE, DE
NOMBREUSES PERSONNES IMMIGRÉES LUTTENT POUR
OBTENIR UN PERMIS DE SÉJOUR ET CHANGER CES LOIS.
AU FIL DES ANNÉES, ELLES ONT ÉGALEMENT
REMPORTÉ DES VICTOIRES !**

**LA SEULE SOLUTION C'EST LA LUTTE,
TOUS ENSEMBLE !**